



Dispenses et équivalence pour l'entrée en BPJEPS Activités de la forme option Haltérophilie et Musculation (AF/HM)

Pour les candidats souhaitant intégrer le **BPJEPS spécialité "Éducateur Sportif" mention "Activités de la forme" option « haltérophilie et musculation**, des dispenses et équivalences sont prévues en fonction des qualifications déjà obtenues.

Le tableau ci-dessous récapitule les dispenses des :

- **Tests d'Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (TEP),**
- **Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle (EPMSP),**
- équivalences des **Unités Capitalisables (UC) :**

Certification ou Statut	Dispense des TEP	Dispense des EPMSP	Dispense des UC
Sportif de haut niveau en haltérophilie ou force athlétique (inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle)	Oui	Oui	Aucune
BPJEPS AGFF mention D « Haltère, musculation et forme sur plateau »	Oui	Oui	UC1, UC2, UC3, UC4
BPJEPS AGFF mention C « Forme en cours collectifs »	Non	Oui	UC1, UC2, UC3
BPJEPS AGFF mention A « Activités gymniques acrobatiques » ou mention B « Activités gymniques d'expression »	Non	Oui	UC1, UC2
BEES des métiers de la forme	Oui	Oui	UC1, UC2, UC3, UC4
BEES expression gymnique et des disciplines associées	Non	Oui	UC1, UC2, UC3

Certification ou Statut	Dispense des TEP	Dispense des EPMSp	Dispense des UC
BEES d'aptitude à l'enseignement de la culture physique et du culturisme	Oui	Oui	UC1, UC2, UC3, UC4
BEES haltérophilie, force athlétique, culturisme, musculation éducative, sportive et d'entretien	Oui	Oui	UC1, UC2, UC3, UC4
Brevet fédéral animateur de remise en forme délivré par la FFHMFAC	Oui	Non	Aucune
Brevet fédéral initiateur ou assistant animateur régional délivré par la FFHMFAC ou FFHM	Oui	Non	Aucune
Brevet fédéral 1 initiateur délivré par la FFHM	Oui	Non	Aucune
Brevet fédéral moniteur ou assistant animateur national délivré par la FFHMFAC ou FFHM	Oui	Non	UC3
Brevet fédéral 2 moniteur délivré par la FFHM	Oui	Non	UC3
Brevet fédéral entraîneur ou entraîneur expert délivré par la FFHMFAC ou FFHM	Oui	Non	UC3
Brevet fédéral 3 entraîneur délivré par la FFHM	Oui	Non	UC3
Brevet fédéral 3 entraîneur délivré par la FFForce	Oui	Non	Aucune
Brevet fédéral « coach musculation fonctionnelle » délivré par la FFHM	Oui	Non	UC3

Remarques :

- Les **Unités Capitalisables 1 et 2 (UC1 et UC2)** sont transversales à toutes les spécialités et mentions du BPJEPS.
- Les **Unités Capitalisables 3 et 4 (UC3 et UC4)** sont spécifiques à la mention "Activités de la forme" option « haltérophilie et musculation » du BPJEPS spécialité "Éducateur Sportif".
- Ces unités capitalisables, une fois obtenues, sont acquises définitivement.

Pour des informations détaillées et à jour, il est recommandé de consulter les documents officiels ou de contacter les organismes de formation concernés.